

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : SIGEIF – communication du rapport d’activité 2019**

Rapporteur : Numa Isnard

La ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l’électricité en Ile-de-France (SIGEIF), qui est l’autorité organisatrice du service public de distribution du gaz pour l’ensemble des communes adhérentes, et également du service public de distribution d’électricité pour celles d’entre elles qui en ont fait la demande.

Le SIGEIF exerce le rôle d’autorité concédante de la distribution publique du gaz pour le compte de la Ville depuis le 31 décembre 1903.

L’article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d’activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, font l’objet d’une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, les documents suivants sont communiqués au conseil municipal :

- le rapport pour l’exercice 2019 sur les activités du SIGEIF (ce rapport peut être consulté par Internet sur le site du syndicat [www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)) ;
- son annexe présentant les chiffres clés à la commune (annexe ci-jointe).

Le compte rendu d’activité effectué sur le territoire du SIGEIF par GRDF est également téléchargeable sur le site du SIGEIF.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

Le rapport d’activité du SIGEIF pour l’exercice 2019 et le compte rendu d’activité effectué sur le territoire du SIGEIF par GRDF peuvent être consultés auprès de la direction générale des services.